

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « Victoire sur l'Ebre », in *Combat*, troisième année, n° 92, 13 août 1938.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des œuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site

<http://digitheque.ulb.ac.be/>

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1938_0092_Laurent_f.pdf

VICTOIRE SUR L'EBRE

Au moment où paraîtront ces lignes, les légions italiennes et les troupes des généraux rebelles auront peut-être réoccupé la boucle de l'Ebre que viennent de leur enlever si rapidement et si brillamment les divisions républicaines.

Il n'importe ! En assénant à leurs adversaires espagnols et étrangers ce nouveau coup de butoir, les jeunes armées de la République n'ont pas seulement remporté un réel succès stratégique, qui a eu pour effet immédiat de décongestionner le front Tàrruel-Sagonte et de montrer la parfaite unité de vues qui règne entre les états-majors des deux tronçons de l'Espagne libre. Mais elles ont fait une fois de plus devant le monde entier la preuve décisive qu'elles sont encore loin d'être vaincues, et que tous les plans réalistes de détente européenne basés sur l'hypothèse d'une prochaine victoire de Franco, ne sont pas près de se réaliser.

Les républicains n'ont pas seulement fait preuve de courage indomptable — cette preuve n'est plus à faire. Ils démontrent à priori que, sans les ligots et les baillons de la non-intervention à sens unique, Franco et ses alliés étrangers ne pourraient venir à bout de la résistance du peuple espagnol ; ne pourraient pas tenir tête à la victorieuse contre-offensive qui suivrait.

A armes égales, Franco ne peut pas gagner.

Il a le peuple contre lui. Au moment où le front républicain d'Aragon avait croulé, ou la Catalogne paraissait perdue, où la disette commençait à s'y faire sentir, les autorités françaises frontalières organisaient dans des conditions d'impartialité absolue, des référendums au sein des divisions de miliciens, coupées du gros de l'armée, qui avaient cherché refuge en territoire français. A la question : Voulez-vous être rapatriés vers l'Espagne nationaliste ou vers l'Espagne républicaine ?, plus de 90 p.c. des miliciens choisissaient l'enfer du front catalan.

Et voici qu'hier encore, l'offensive gouvernementale sur l'Ebre n'aurait réussi, selon le communiqué officiel de Salamanque et la pression italienne, que grâce à la collaboration de la population civile avec les attaquants. Ainsi donc, le Caudillo et ses alliés étrangers admettent que cette collaboration est chose normale, qu'ils doivent compter avec elle ! Précieux aveu ! Confirmation bienvenue de ce que nous n'avons cessé d'écrire.

Mais aussi chaque jour qui passe voit croître dans des proportions insoupçonnées l'instruction, l'armement et l'outillage des armées de la République. Que l'on songe aux difficultés sans nombre que devait revêtir l'opération consistant en jeter et entretenir onze ponts à la fois, face à l'ennemi, sur un fleuve qui n'est qu'un formidable torrent, terrible travailleur, subitement gonflé par les pluies d'orage, roulant alors en crue des eaux saturées. Depuis le franchissement du Danube roumain par l'armée von Mackensen en Août 1916, l'histoire du génie militaire n'avait pas offert d'exemple d'une audace aussi tranquille, d'une habileté aussi consommée. Encore le corps des pontonniers allemands avait-il une forte tradition. Ce sont des ingénieurs et des miliciens instruits depuis la guerre civile qui ont préparé et exécuté le passage de l'Ebre.

L'armée républicaine espagnole apparaît de plus en plus comme destinée à jouer un rôle de poids dans le tableau des forces en Méditerranée et même en Europe. Les dictateurs l'ont bien compris qui font tout pour l'écraser et qui ne le pourront qu'avec les complicités de la non-intervention. Plaçons-nous ici exclusivement sur le terrain « réaliste » des esprits forts. Est-il encore « réaliste » de considérer cette armée comme condamnée définitivement, de juger que la cause des républicains est perdue, « quelque sympathie que l'on éprouve pour eux » ? Aujourd'hui, cette armée défend les lignes de communication méditerranéennes de la France et de la Grande-Bretagne. Demain, si l'Espagne est sauvée, elle sera aux côtés des Puissances démocratiques, ou bien elle sera neutre ; et par sa neutralité, elle sera garante que la péninsule ibérique ne sera pas transformée en place d'armes contre elles. Jamais, elle ne se rangera aux côtés des puissances totalitaires. Est-il logique, est-il réaliste de souhaiter son effondrement, d'y prêter la main ?

On ne peut plus en dire autant du rôle que serait appelé à jouer le Général Franco en cas de conflit mondial. Le rapport de Sir Robert, l'agent britannique à Burgos, montrant toutes les ressources économiques et commerciales en Espagne blanche passées dans les mains des Allemands et des Italiens, a fait tomber les écailles des yeux des conservateurs anglais. Le contraste saisissant entre l'accueil réservé par les autorités de Barcelone et celles de Burgos au plan de retrait des volontaires étrangers, est en train d'emporter les résistances les plus obstinées : tandis que Barcelone a répondu sur-le-champ par une acceptation pure et simple (sauf quelques réserves qui n'avaient d'autre but que de rendre le plan plus efficace), on en est encore, après cinq semaines, à attendre un signe de vie de Burgos. C'est que Barcelone, au point où en est son recrutement, peut se passer des quelques bataillons internationaux que compte encore son armée ; tandis que le retrait des légions italiennes, des contingents maures et des techniciens allemands qui forment le plus clair des ressources militaires du Général Franco, signifieraient pour celui-ci un arrêt de mort. Rien ne montre mieux que ce pénible silence à quel point les soi-disant « nationalistes » espagnols ont hypothéqué leur patrie. La reprise des bombardements de navires anglais, la reprise des bombardements de villes ouvertes, la destruction de la cathédrale de Barcelone qui ne peut être le fait d'aviateurs espagnols, achèvent de le démontrer.

Henri LAURENT.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

<http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemple de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.